



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUILLET 2023**

**CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 19 DI LUGLIU DI U 2023**

Le Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 19 juillet 2023 à 14h30, dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio ainsi qu'en mode Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

**ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. Muriel FAGNI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Dominique DI MENZA, Françoise CIANFARANI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Toussaint COEROLI, Pierre-Jean RUBINI, Jean-Baptiste PIERI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*M. François SORBA à M. Don Joseph LUCCIONI ;  
\*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO ;  
\*M. Hervé VALDRIGHI à Mme Muriel FAGNI ;  
\*Mme Charlotte TERRIGHI à M. Jean-Michel SAVELLI ;  
\*M. Ludovic SUSINI à M. Attilius CECCALDI.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Guy LANNOY, Paul-André ACQUAVIVA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

**MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :**

\*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;  
\*M. le Préfet de Corse ;  
\*Mme le Payeur de Corse,  
\*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;  
\*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

\*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;  
\*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;  
\*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;  
\*M. Pascal ACQUAVIVA, Responsable Promotion et Communication ;  
\*M. Robert MENASSE, Responsable Pôle Centre de Ressources,

\*Mme Nathalie ALBERTINI, Responsable de la Mission Communication,  
\*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

\*Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Compte tenu des membres présents et représentés, le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme la présidente ouvre la séance et remercie les administrateurs de leur présence.

Avant que ne soit abordé le premier point de l'ordre du jour, Mme Muriel FAGNI est désignée secrétaire de séance.

## **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 AVRIL 2023.**

Mme la présidente propose aux administrateurs de se prononcer sur le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 12 avril 2023.

Le document ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

## **2) RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE L'ATC.**

En premier lieu, Mme la présidente tient à remercier l'ensemble des services de l'ATC pour le travail effectué tout au long de l'année écoulée ainsi que pour leur contribution à la préparation du rapport d'activité 2022 de l'ATC.

Avant de le présenter plus en détail, Mme la présidente rappelle en premier lieu que l'action de l'ATC est et restera cadré par les orientations définies dans le PADDUC : «un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires ». Cette trame de fond, trouve sa déclinaison dans le plan de déconcentration touristique, présenté à plusieurs reprises depuis 2021 au conseil d'administration, à l'Assemblée de Corse et dans les médias, et dont la concrétisation opérationnelle a déjà commencé.

Elle indique que cette stratégie a été mise en œuvre dans le strict respect des missions statutaires de l'ATC : la promotion de la Corse en France et à l'étranger, le développement et la valorisation de l'offre touristique, l'observation et l'analyse du phénomène touristique, et enfin, la coordination des acteurs du tourisme. La diversité

de ces prérogatives fait que l'ATC est une institution qui possède une vision à 360° de l'activité touristique, au service de la Corse et des Corses.

Mme la présidente rappelle qu'un cycle de réunions au sein des 9 territoires définis par le PADDUC a été entrepris en 2022 avec pour objectifs de coordonner l'action des acteurs touristiques (institutionnels et privés), d'engager un dialogue productif avec les acteurs pour une montée en gamme de l'offre, mais également de coconstruire une offre touristique adaptée aux nouvelles tendances de la demande et d'accélérer la transition vers un tourisme durable à l'année.

En matière de maillage territorial, l'ATC a finalisé l'interconnexion de l'ensemble des Offices de Tourisme Intercommunaux du territoire au système d'information touristique SITTCO. Ce projet, qui va dans le sens d'une transition numérique du tourisme, servira de socle au projet de création du nouvel écosystème numérique de l'ATC qui englobera à minima deux nouveaux sites internet et deux nouvelles applications mobiles.

En matière de partenariat, l'ATC a travaillé en étroite collaboration avec de nombreux acteurs et institutions afin de conventionner, dans le but de proposer une offre touristique durable et conforme aux priorités définies par l'Assemblée de Corse.

Les plus importantes conventions signées sont celles conclues avec le PNRC, la CCIC, les Offices de Tourisme des territoires. Un partenariat a également été conclu avec la Direction du Patrimoine de la CdC.

L'ATC a également travaillé avec de nombreux autres partenaires en collaboration, comme l'ODARC notamment dans le cadre de la deuxième édition du magazine Masterchef, qui met en valeur producteurs et tables remarquables, l'association Corsica Etrusca dans le cadre de la création d'une route archéologique et historique autour du thème Etrusque, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse pour la promotion de nos vignobles, sans oublier les partenariats historiques avec la CADEC dans le cadre du dispositif d'avances remboursables pour les professionnels, mais aussi l'ADEME, l'AUE, Atout France, etc...

En matière d'observation, les opérations les plus significatives ont été l'acquisition de données *via* de nouvelles sources et de nouveaux prestataires afin de consolider les bases de l'Observatoire du Tourisme dans différents domaines comme l'analyse des meublés de tourisme, la connectivité aérienne ou la définition des profils de clientèles. Sans oublier le suivi conjoncturel mensuel de la fréquentation touristique incluant les hébergements marchands, les activités touristiques et de loisirs, les transports, les meublés de tourisme, les Gîtes de France, les OTI et les musées. Ce suivi conjoncturel a permis la production de plusieurs notes de conjoncture et publications. Ce sont ces données qui servent de base de travail aux médias, aux partenaires et aux différentes institutions pour commenter et analyser les chiffres du tourisme.

Mme la présidente rappelle qu'en matière de politique, promotionnelle l'ATC a amorcé un virage important en 2022. Une nouvelle campagne de communication, plus identitaire, a été conçue autour du slogan « Mi Chjamu Corsica, je suis 1000 voyages à vivre tout au long de l'année ». Le premier objectif était d'amorcer un processus plus marqué de désaisonnalisation, le second était d'exprimer la diversité de l'offre corse.

L'ATCa ainsi mené une campagne reposant sur le principe de « mois thématiques ». Chaque thème (gastronomie, deux-roues, culture, sport nature, activités sur l'eau, les vins, la San Martinu in Patrimoniu) développé en communication vers les principaux marchés internationaux et la France était enrichi d'offres commerciales concrètes issues des territoires et illustré par un évènement moteur.

L'ATC a également fortement soutenu l'activité Tourisme d'affaires à travers notamment un important dispositif de mécénat TV avec BFM TV. En effet, le secteur étant en croissance continue, l'enjeu était d'installer un positionnement MICE de la destination dans un contexte extrêmement concurrentiel. Outre ces opérations média et digitales, l'ATC a été présente sur plusieurs salons et workshops à l'étranger et en France.

De plus, un nouveau service visant à garantir la cohérence de la politique éditoriale de l'ATC sur tous les supports de communication et à permettre à l'institution de communiquer de manière coordonnée et réactive tant en externe qu'en interne a été créé en 2022. Ce nouveau service donne aussi la possibilité à l'Agence de mieux maîtriser le processus de création de différents contenus audiovisuels grâce à une équipe dédiée à cette activité.

En matière de développement et d'ingénierie touristique, dans le cadre du nouveau guide des aides 2022-2027, l'ATC a soutenu les porteurs de projets en utilisant deux dispositifs :

- L'aide directe attribuée au titre du guide des aides au tourisme : 63 dossiers ont été soutenus pour un montant total de subvention de 3 725 393 € ;
- L'avance remboursable à taux 0 avec le Fond Régional Corse du Tourisme mis en place par la CdC et dont la gestion est confiée à la CADEC : 21 projets ont été soutenus qui ont bénéficié de 4 460 000 € d'avance à taux 0 pour un investissement total de 33 M €.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance post crise sanitaire l'ATC avait lancé en 2021 un appel à projets intitulé « Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE PME du secteur touristique ». Cette mesure ouverte aux professionnels de l'hébergement, de la restauration et des activités de loisirs ainsi qu'aux agences de voyage est co-financé par l'Etat et la CDC (Etat : 35% et 65% CdC). En 2022, 103 dossiers ont été financés pour un montant d'environ 6 M € correspondant à un investissement total d'environ 14,7 M €.

A l'issue de son intervention, Mme la présidente demande à M. ACQUAVIVA de présenter au conseil un film retraçant les actions entreprises par l'ATC sur une période débutant en 2022 et se terminant en juillet 2023. Ces images sont diffusées dans les salons et les différents lieux de promotion de la destination ainsi que sur les réseaux sociaux.

Après la diffusion de ce film, M. CAITUCOLI souhaite intervenir pour en premier lieu féliciter Mme la Présidente et les équipes de l'ATC. A la vue du travail accompli, il considère qu'a été ainsi mise en œuvre une véritable synergie entre agriculture, tourisme, culture et artisanat ainsi que le respect de l'environnement et la mise en valeur

de la transversalité qui existe entre l'ensemble des territoires parcourus par les équipes de l'ATC.

Mme la Présidente remercie M. CAITUCOLI pour ses propos.

Au nom du Cercle des Grandes Maisons Corses, M. PIERI souhaite également féliciter Mme la présidente et l'ensemble des équipes de l'ATC pour le travail accompli jusqu'à présent même s'il reste encore beaucoup à faire selon lui avant d'atteindre l'objectif d'un tourisme générant plus de valeur ajoutée pour l'ensemble du tissu économique et la population corse en général.

M. PIERI indique également que l'ensemble des typologies d'établissements, y compris celle du Cercle des Grandes Maisons Corses, traverse aujourd'hui une crise conjoncturelle en raison d'un certain nombre de facteurs qui risque d'être fatals pour nombre d'entreprises. La desserte aérienne qui fait défaut et l'augmentation du nombre de meublés affectent considérablement le secteur touristique. Le problème des meublés devient également un problème sociétal puisqu'il vient impacter le stock du logement tout en venant éroder les bases fiscales des collectivités locales notamment. Il estime primordial que ces deux dossiers soient traités en priorité dans les mois qui viennent.

M. PIERI souhaite ensuite attirer l'attention des membres du conseil sur le sujet de la formation, compétence complémentaire de l'ATC. En Corse, l'absence de structures de formation aux métiers du tourisme impose aux chefs d'entreprises de « décorsiser » les emplois alors qu'ils souhaitent les corsiser. Il est impossible d'y parvenir en ne formant que 10% des besoins.

M. PIERI insiste sur le fait que ses prises de paroles ne sont pas des reproches mais sont faites dans l'unique but de sensibiliser l'ensemble de l'auditoire aux défis qui restent à affronter.

Mme la présidente remercie M. PIERI pour ses interventions et indique qu'elle partage son constat. Elle a déjà eu l'occasion de faire part combien ces problématiques lui tenaient à cœur lors des dernières réunions de concertation et de travail qui ont été organisées avec plusieurs associations, groupements et syndicats des professionnels du tourisme. Toutes ces actions doivent être inscrites dans le cadre des discussions menées actuellement par le président de l'Exécutif de Corse sur le statut de la Corse et le processus d'autonomie.

M. LUCCIONI souhaite quant à lui joindre ses propos à ceux de M. CAITUCOLI pour également féliciter et encourager les équipes et services de l'ATC. Bien qu'il ne soit pas un professionnel du tourisme, il reconnaît que même s'il existe aujourd'hui quelques difficultés sur la saison touristique il est important d'encourager la poursuite d'un travail en commun et en synergie sur les thématiques essentielles évoquées précédemment afin de construire un modèle touristique viable et durable pour ce moteur essentiel de l'économie corse.

M. CECCALDI souhaite également féliciter les équipes de l'ATC pour le travail accompli. En tant que président de la FROTSI il indique avoir pu suivre Mme la

présidente et ses services durant leurs déplacements sur le terrain tout au long de l'année 2022.

M. CECCALDI souhaite également intervenir à la suite des propos de M. PIERI quant aux préoccupations des acteurs touristiques. Il partage une partie de ses propos mais ce n'est là selon lui qu'une partie du problème. Il faudrait qu'il y ait une véritable « remise à plat » de ce qu'il est urgent et nécessaire de mettre en œuvre en Corse. Il est excessif de rejeter une partie de la faute sur les meublés de tourisme qui ne lui semblent pas être la principale cause des difficultés actuelles. Il existe selon lui une fâcheuse tendance à vouloir toujours rejeter la faute sur les autres alors que chacun des acteurs touristiques devrait prendre sa part de responsabilité. Les années qui viennent risquent d'être difficiles ; le tourisme est aussi une activité cyclique et il y aura toujours des années et des saisons touristiques meilleures que d'autres. Chaque année voit s'ouvrir de nouveaux hôtels et restaurants ce qui amènera à terme à toujours devoir augmenter notre fréquentation touristique.

M. CECCALDI insiste également sur l'effet négatif que peuvent produire certaines réactions et prises de position hostiles à l'activité touristique ainsi que sur la cherté des transports et le coût de notre destination sur place, notamment la restauration.

M. SAVELLI souhaite aller dans le sens des propos de M. CECCALDI. Il estime primordial de ne pas se tromper de diagnostic sous peine de se tromper de remède. Il y a aujourd'hui globalement un gros souci dans les transports et dans leurs tarifs. Le coût des carburants influent sur les transports et induisent une réduction de l'offre et de la capacité et une augmentation des prix. Selon lui, les compagnies qui pratiquent des coûts parfois prohibitifs ne le font pas par plaisir mais uniquement pour couvrir leurs frais en essayant de conserver une certaine marge leur permettant de générer un peu de bénéfice, ce qui est le but de toutes les entreprises. Aujourd'hui, le marché touristique se mondialise complètement, de nouvelles destinations telles la Slovénie ou l'Albanie sont en train de se créer. Elles captent tout un flux de clientèles sans doute un peu bas de gamme mais qui font que notre destination se fait grignoter des parts de marché. Le transport constitue le premier vecteur de notre activité qu'il faut développer avec celui de l'évènementiel afin de donner une véritable raison de venir en Corse. Il estime qu'un vrai diagnostic en fin de saison sera nécessaire pour essayer de relancer la mécanique et pour redevenir véritablement visibles sur les écrans radar touristiques.

Mme CIANFARANI se déclare d'accord avec les deux dernières interventions. Elle regrette également que le domaine de l'agriculture demeure toujours un peu le parent pauvre du tourisme. En effet, les hôteliers montent régulièrement au créneau pour s'engager dans le débat lorsque cela semble nécessaire mais on parle très rarement des meublés de tourisme qui ont un numéro de Siret agricole et non pas commercial. C'est ainsi que, selon elle, ils ont été les grands oubliés lors de la crise Covid. Elle insiste également sur le coût du transport et de la cherté de la vie, principales causes du mauvais taux de remplissage dans leurs structures. Elle demande instamment à Mme la présidente de faire en sorte que cet oubli ne se renouvelle plus.

Mme la présidente l'assure que personne n'est oublié lorsqu'il s'agit de la promotion de la Corse. L'ATC valorise également les agriculteurs et les viticulteurs. L'agritourisme fait partie intégrante de la réflexion de la politique de l'ATC. Chaque acteur touristique sera accompagné. C'est bien ce qui est ressorti de la réunion qui s'est dernièrement déroulée avec le Collectif des acteurs du tourisme afin de pourvoir porter la Corse avec ses spécificités, plus fort et tous ensemble. Pour accompagner et aider à se réinventer puisque c'est aussi ce qui est ressorti du Collectif, même si tout ne peut reposer sur les seules épaules de l'ATC.

Mme la présidente rappelle que le budget alloué à la promotion de la Sardaigne s'élève à 52 millions d'euros alors que celui de la Corse n'est que de 5 millions d'euros. Cela ne permet pas d'œuvrer différemment de ce qui est fait aujourd'hui tout en essayant d'évoluer dans le bon sens.

Mme la présidente s'insurge contre les propos de certains relayés dans les médias, soit par mauvaise compréhension, soit par mauvaise foi, disant que l'image de la Corse n'est pas véhiculée dans le monde. Nous nous inscrivons pleinement dans une déconcentration touristique de provenance afin de ne pas subir le tourisme mais le maîtriser pour la Corse et les Corses afin que l'économie touristique puisse servir de levier aux autres économies, notamment l'économie de production.

M. PIERI souhaite intervenir à nouveau pour indiquer qu'au sein du Cercle des Grandes Maisons qu'il représente au sein de ce conseil, il existe une troisième cause qui explique les difficultés conjoncturelles actuelles : la sur dépendance de la Corse à la clientèle française. Il indique qu'un certain nombre d'analyses produites par des économistes français donnent à penser qu'il y aura un problème croissant avec cette clientèle dans les années à venir car il s'agit de la clientèle la plus économique. Elle n'a pas de problème de pouvoir d'achat mais principalement un problème de perception du pouvoir d'achat. C'est aujourd'hui la clientèle en Europe qui a réduit le plus sa consommation de bien non durables. D'où la nécessité d'aller chercher une nouvelle clientèle ailleurs tout en ayant également une notoriété à reconquérir.

M. PIERI indique également qu'il est fait le reproche aux professionnels du tourisme corse d'avoir fait exploser leurs tarifs. Il ne peut être nié certaines augmentations notamment en raison de l'inflation et de l'augmentation non négligeable en matière de hausse salariale qui a dû être appliquée. Il invite les membres du conseil à lire un article paru ce jour dans les pages Economie du Figaro qui révèle que les tarifs de l'hébergement, pour la France entière ont augmenté de 30% depuis 2019. Malgré cela les autres régions du territoire français s'appretent à enregistrer une saison touristique record avec des hausses de chiffres d'affaires des entreprises touristiques comprises entre 6 et 15%. Pourquoi la Corse n'a-t-elle pas réussi à saisir cette année la balle d'une croissance forte de l'activité touristique ?

A l'issue de ces échanges, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le rapport d'activité de l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2022.

### **3) MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER DE L'ATC.**

Mme la présidente donne la parole à M. Gérard PERALDI pour une présentation de ce rapport.

Celui-ci indique que par délibération ATC/CA/3/2 en date du 19 avril 2018, le conseil d'administration de l'ATC avait adopté le nouveau règlement financier de l'ATC.

Il précise que ce document a été une première fois amendé en décembre 2018 afin d'y apporter des précisions supplémentaires relatives aux procédures de mise en œuvre et de suivi des aides publiques régissant la gestion des subventions de l'ATC, puis une nouvelle fois en juillet 2019 de manière à mettre ce règlement en conformité avec le principe d'une date d'éligibilité des dépenses correspondant à la date de réception de la lettre d'intention.

Il est nécessaire aujourd'hui d'y apporter de nouvelles modifications, notamment pour ce qui concerne la partie dédiée à l'instruction et à la certification des dossiers (Titre 4).

Le présent règlement s'applique à compter de son adoption par notre instance délibérative. Il annule et remplace toutes dispositions antérieures et pourra être révisé autant de fois que nécessaire par délibération du conseil d'administration de l'ATC, notamment en fonction des modifications législatives et règlementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Le nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### **4) SIGNATURE DES CONTRATS D'ALTERNANCE 2023-2024.**

Mme la présidente rappelle que l'ATC, en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis Universitaires en Région Corse, propose depuis plusieurs années des contrats à durée limitée dans le cadre de l'alternance.

Cette action, initiée depuis 2013, a permis l'accueil de 31 étudiants en contrat d'apprentissage.

Ces étudiants ont eu pour mission la réalisation d'enquêtes, l'accompagnement des chargés de mission en tourisme d'affaires et en promotion, mais aussi la participation à la préparation et à l'organisation de salons, une implication sur des questions de promotion numérique de la destination ainsi que celles relative au site Web-social média, la gestion de la base de données, sans oublier la participation aux travaux relevant de l'Administration générale.

L'ATC souhaite, cette année, pouvoir accueillir cinq alternants.

A l'unanimité des membres, le conseil autorise la présidente de l'ATC à avaliser cinq contrats d'alternance, contrats envisagés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **5) AVENANT A L'ACCORD D'ENTREPRISE SUR L'INDEMNITE DE TRANSPORT REGIONALE CORSE (ITRC).**

Mme la présidente donne la parole à M. FILIPPI pour la présentation de ce rapport.

Celui-ci indique que les personnels de l'ATC bénéficient de l'indemnité de transport régionale corse (ITRC), dans le cadre du protocole régional initialement conclu le 30 juillet 2009.

Ce protocole encadrerait le régime des indemnités de transport versées par les employeurs à leurs salariés avec pour objectif de compenser l'inadéquation constatée des infrastructures de transports collectifs publics sur l'île.

Un avenant modificatif en date du 17 mars 2023 signé au niveau régional entre le MEDEF et les organisations syndicales a modifié l'accord initial signé le 30 janvier 2014 concernant les conditions de prise en charge et le montant financier de cette indemnité.

Afin que l'ATC puisse appliquer ces modifications un avenant à l'accord signé en 2009 est nécessaire et est présenté pour vote.

Il concrétise la nécessité d'adapter le barème de l'ITRC afin de tenir compte du contexte général actuel lié à l'inflation et à la hausse des prix des carburants.

Ainsi, il est nécessaire d'apporter des modifications à l'accord d'entreprise afin d'y transposer ces nouvelles modalités. La première modification concerne le montant annuel qui s'élevait à 220 € maximum jusqu'en 2023 qui pourra aller jusqu'à 320 € puis à 400 € en 2024. Ont été également apportées des précisions sur le paiement de la prime versée en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, de maternité, de paternité ou même de télétravail

A l'unanimité des membres, le conseil valide les termes de l'avenant n°1 à l'accord d'entreprise sur l'indemnité de transport régionale corse (ITRC) conclu le 30 janvier 2014 par les représentants du personnel de l'ATC.

## **6) MISE EN PLACE DU VOTE DEMATERIALISE AUX ELECTIONS CSE DE DECEMBRE 2023.**

M. FILIPPI indique que les personnels de l'ATC seront appelés à élire leurs représentants au Comité Social Economique (CSE) en décembre 2023.

Pour cela, à l'image de l'élection de 2019, il est envisagé d'avoir recours au vote électronique sur le lieu de travail ou à distance.

Ainsi, la société ELIGIBILIS a été sélectionnée pour mettre en œuvre le dispositif avec une plateforme électronique qui possède l'ensemble des garanties nécessaire en termes de sécurité et de confidentialité des votes.

Après négociations dans le cadre du Comité Social et Economique, l'ATC présente aujourd'hui un accord collectif d'entreprise sur cette thématique permettant la mise en œuvre de cette modalité.

Le vote électronique permettra notamment :

- D'obtenir en fin de scrutin des résultats sans erreur possible affichés en quelques minutes, quelle que soit la complexité des élections et ce sous le contrôle des bureaux de vote désignés ;
- De limiter les erreurs de distribution des bulletins de vote (gestion des bulletins, d'enveloppes potentiellement source d'erreurs) ;
- De pallier les aléas postaux ;
- D'augmenter la participation des électeurs.

A l'unanimité de ses membres, le conseil approuve l'accord d'entreprise relatif à la mise en place du vote dématérialisé pour les élections du Comité Social et Economique de l'ATC.

Les rapports devant faire l'objet d'une délibération ayant été examinés, Mme la présidente demande ensuite à M. MORETTI d'effectuer un point d'information sur les individualisations du Bureau en date du 11 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H00.

**Le secrétaire de séance**



**Muriel FAGNI**

**La Présidente**

  
**Angèle BASTIANI**